

BARÈME D'HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

Ventes immobilières hors V.E.F.A.

HONORAIRES TRANSACTIONS : Honoraires à la charge de l'acquéreur * sauf si disposition contraire du mandat qui stipulerait des honoraires à la charge du vendeur.

- De 1€ à 99 999 € forfait à 5.000 € T.T.C
- De 100.000 à 399.999 € : 4 % T.T.C du prix net vendeur.
- A partir de 400.000 € : 3,5 % T.T.C du prix net vendeur.
- Terrain à bâtir : 5 % T.T.C. du prix net vendeur.
- Commerces, bureaux, activités : 10 % T.T.C du prix net vendeur.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 20 %. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur, inclus dans le prix de vente affiché.

HONORAIRES LOCATION (Mise en relation Bailleur/Locataire) :

Indice ALUR au m2 suivant la zone concernée**

- ** En zone très tendue = 12 € / mètre carré
- En zone tendue = 10 € / mètre carré
- Les autres villes = 8 € / mètre carré

* Le montant des honoraires s'entend TVA incluse au taux en vigueur

Honoraires partagés entre Bailleur et Locataire

decret-2014-890-frais-agence.pdf